

THE BEE.

Subscription—\$25 dollars per annum, payable half yearly in advance.

Ice Creams and Sorbets.

THE undersigned have the honor to inform the public, that they have entered into arrangement with Mr. SERBACU, well known for his Ice-Creams, who will keep the best assortment of them every evening at extracts of Puffa from Europe and the West Indies, Sorbet, Punch à la Romane at their establishment at the corner of Chartres and St. Louis streets. MERLE et Girodeau.

May 22.

M. GUILLAUME has the honor to inform the community that the PUBLIC BATHS at the Hotel de la Marine, are in full activity, and that he has neglected nothing in order that persons who want to be quickly attended to should have nothing left to which either account of carelessness or cleanliness.

Excellent and healthy jelly broths, refreshing broths, together with a well assorted ordinary shall always found ready in that hotel for persons who should wish to breakfast after the bath; in giving notice of it to the attendants ten minutes in advance.

The price of a bath is 50 cents. May 22.

THE undersigned give notice that he has been appointed collector of the tax on Licences to Pedlers & Hawkers; that from the first Monday of May next he will enforce the law of the Legislature relative to Pedlers &c. approved 16th March 1830, and that all those who trade as Pedlers & Hawkers must obtain a licence under the penalty prescribed by law. The undersigned keeps his office in St. Ann street between Royal & Condé streets, where he will always be found from 9 o'clock A.M. until 3 o'clock P.M.

At 14—In OCTAVE LE BLANC

THE undersigned owners of Livery Stables in this city, having ascertained by experience that the credit involve all the profits they can make in their establishments, inform those who may be desirous of giving them their custom that they will not hire carriage otherwise than by Coach. A PIGEONET & BROTHIER M. 7 F. BUSSON.

AVIS.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur, Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

2 BRAUB y Co.

Calle St. Pedro, No. 127 entre Dauphine y Bourbon.

TIENEN constantemente una grande cantidad de todas calidades de CERVEZA de Philadelphia, en toneles, barriles y botellas; tambien, CIDRA de Newark, en barriles y cajas, y vinos de todas calidades. 19 abril.

ZEROS ESPAÑOLES.

S'acaban de recibir muy interesantes obras para los aficionados a la literatura en la librería de CARLOS JORDAN, en plaza de las calles de Sta. Ana y Real, que ofrece dar, con otros objetos estimables, a precios cómodos. 25 de mayo.

SOLICITUD DE UN SOCIO.

EL propietario del cochecho de gafas que se ha expuesto la expectación pública por algún tiempo en esta ciudad, habiendo determinado partir para la Ilha-Bandeira y no sabiendo el español ni el francés, pide que se le enseñe el idioma que le es útil ceder a otro una parte de su propiedad. Quienes que se hagan cargo del caso de emplear algunos centenares de pesos y quiera viajar no podría tener una ventaja más favorable; porque es casi seguro que en algunos meses hará un pequeño caudal. Se desea una inscripción mas amplia ocurra al pasaje de la exposición, calle de Giraud, No. 5.

DEMANDE D'UN ASSOCIE'.

El propietario de la petite Voiture à vapeur qui a été quelque tems exposée en public dans cette ville, ayant pris la détermination d'aller à la Havane et ne connaissant ni l'espagnol ni le français, pense qu'il serait à son avantage de disposer d'une partie de sa propriété. Quiques que pourraient disposer de quelques centaines de piastres et désirent voyager ne auront trouver une occasion plus favorable; car il est presque assuré de recueillir une forte fortune en quelques mois.

Pour plus amples détails, s'adresser au de l'exposition, que Giraud, No. 5.

Nièves y Sorbets.

Os que suscriben en el honor de comunicar al público que, desde hoy en la noche de Nièves, en su establecimiento, esquina de las Calles de Sorbets y St. Louis, frente de la Bolsa; tendrán todos los más crema servida y frutas mejores de las Antillas y de Europa, así como todas clases de Sorbets, Ponches a la romana y otros dulces.

MERLE y GIRODEAU.

82 may.

PARIS OF ST. CHARLES.

COURT OF PROBATES.—Notice is hereby given to the creditors of the estate of Mr. J. H. Morris, deceased, to show cause, within 13 days, why the Tableau of Distribution of the funds belonging to the said estate should not be homologated, the distribution made agreeably to said tableau, and the administrators discharged from his functions.

J. H. MORRIS, ADMINISTRATOR.

St. Charles, May 10, 1830.—J. H. MORRIS.



JUST received by the Chls. Carroll and Phillips, and he sets a large assortment of new MUSIC Box Piano, Violin, Flute, &c.—Also TWO PIANOFORTES from the manufacture of Henry Herz of Paris. In order that purchasers may have no just cause of complaint, Mr. H. Herz make it his duty to play on his Pianos and to examine them scrupulously, before letting them be taken out of the manufacturer, so as to be assured that nothing is wanting to the instrument.

The undersigned is therefore authorized to guarantee for a year each piano which he receives from that manufacturer.

May 12. C. HERZ.

DRUGS AND MEDICINKS, WHOLESALE & RETAIL.

THE undersigned inform the public that they have constantly on hand a general assortment of FAESII Drugs and Medicines, which they offer for sale, wholesale or retail, at very reduced prices.

N. B. A constant supply of medicine chests of all sizes and descriptions for plantations, steam-boats or vessels; also, old chests repaired to the neatest manner, and with promptitude.

F. C. BOURCIER & Co.

May 25. No. 73, Tchoupitoulas street.

TO LET BY SALLES.

A HOUSE situated one square from Esplanade street in French Quarter, between Victoria and Moreau streets in Faubourg Marigny, built in bricks and covered with slate, having two rooms on the first story with a cedar door, fire place, gallery, case, &c. On the ground there are two rooms, a scampy room and four cabinets, three of which have fire places. The kitchen in the yard is two story, and built of brick, the other necessities in the same manner.

The whole is well finished and will be ready to be delivered on the 5th of next month. Conditions will be advantageous.

For further particulars apply at this office, or to J. M. Fernandez on the premises.

P. S. The room in the upper story have the ceiling plastered.

May 25.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1830, conformément aux Mœurs communautaires de la paroisse St. Charles;

Avisent par le présent démiss à toutes personnes intéressées, d'avoir été dédié par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les billets pour les passagers à dit effet et l'agent qui en résulte ne seraient plus évalués.

Dans son manuel code civil de l'Etat, à la Nîle-Orléans, le 25, jour d'Avril 1827, est à ce quatorze quatrième de la sécession des Etats-Unis.

JACQUES DUPREY.

Bureau des fonctions de Gouverneur,

Gouverneur, G. A. Williams, Secrétaire d'Etat

24 de Mayo.

NOTICE.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet sous